Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 26/01/2023
ID : 076-217600436-20230120-12023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2023

Date de convocation : 16/01/2023
Date d'affichage : 16/01/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 14
Absents : 3
Dont 2 Absents excusés
Ayant donné un pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, LAMY Eric, DELLIER Anthony, REINOLD David, ANQUETIL Stephanie

Etaient absents : LECOURT Sophie

Etaient absents excusés : LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Monsieur TOURMENTE Moïse a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°1 – Délibération pour la modification/mise à jour du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

Il est rappelé au conseil municipal que le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie d'AUZEBOSC avait été approuvé, dans sa version initiale, par délibération en date du 23 février 2022, toutefois, l'arrêté du maire qui devait suivre pour le rendre opérationnel n'avait pas été signé car, d'une part, le règlement départemental a été modifié quelques semaines après par arrêté préfectoral en date du 28 avril 2022 et, d'autre part, la commune a complété depuis la défense de son territoire par la mise en place de deux poteaux supplémentaires.

En conséquence, le projet de schéma communal qui est présenté a donc été modifié et mise à jour pour tenir compte de ces derniers éléments.

Il présente notamment la situation actuelle avec tous les points de défense incendie existants sur le territoire communal à la date de la présente délibération ainsi que les prochains investissements qui restent à réaliser pour atteindre la couverture totale du territoire communal contre le risque incendie à l'horizon 2028 avec la mise en place de réserves enterrées dans les 5 derniers secteurs non encore couverts (zones de hameau ou habitat isolé) ceci tenant compte des prescriptions du règlement départemental tel que modifié le 22 avril 2022 en terme de distances et de niveaux de risque ainsi que des points de défense existants sur la Ville voisine d'YVETOT pour les secteurs de la rue du Couvent et de la rue du Cornet.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE D'AUZEBOSC

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 26 JAN. 2023
ID : 076-217600436-20230120-12023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2023

Date de convocation : 16/01/2023
Date d'affichage : 16/01/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 14
Absents : 3
Dont 2 Absents excusés
Ayant donné un pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, LAMY Eric, DELLIER Anthony, REINOLD David, ANQUETIL Stephanie

Etaient absents : LECOURT Sophie

Etaient absents excusés : LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Monsieur TOURMENTE Moïse a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le nouveau schéma communal de défense extérieure contre l'incendie d'AUZEBOSC et autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté correspondant à transmettre à Monsieur le préfet et à Monsieur le Directeur du SDIS76.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire,

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE D'AUZEBOSC Seine-Maritime

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 26 JAN 2023
ID : 076-217600436-20230120-2023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2023

Date de convocation : 16/01/2023
Date d'affichage : 16/01/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 14
Absents : 3
Dont 2 Absents excusés
Ayant donné un pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, LAMY Eric, DELLIER Anthony, REINOLD David, ANQUETIL Stephanie

Etaient absents : LECOURT Sophie

Etaient absents excusés : LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Monsieur TOURMENTE Moïse a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°2 – Délibération pour le SDE76 affaire EP-2021-2022-76043-M4419 « Rue du Calvaire ».

Monsieur le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2021-2022-76043-M4419 et désigné « Rue du calvaire » dont le montant prévisionnel s'élève à 28 734,91 € TTC et pour lequel la commune participe à hauteur de 16 754,65 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le projet,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2023 pour un montant de 16 754,65 € TTC
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE D'AUZEBOSC (Seine-Mar...)

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 26 JAN. 2023
ID : 076-217600436-20230120-32023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2023

Date de convocation : 16/01/2023
Date d'affichage : 16/01/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 14
Absents : 3
Dont 2 Absents excusés
Ayant donné un pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, LAMY Eric, DELLIER Anthony, REINOLD David, ANQUETIL Stephanie

Etaient absents : LECOURT Sophie

Etaient absents excusés : LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Monsieur TOURMENTE Moïse a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°3 – Délibération pour le SDE76 affaire EP-2023-0-76043-M5971 « Placette des Eperviers »

Monsieur le maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2023-0-76043-M5971 et désigné « Placette des Eperviers » dont le montant prévisionnel s'élève à 14 298,46€ TTC et pour lequel la commune participe à hauteur de 6353,81 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le projet,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2023 pour un montant de 6 353,81 € TTC
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE D'AUZEBOSC Seine-Maritime

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 26 JAN. 2023
ID : 076-217600436-20230120-42023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2023

Date de convocation : 16/01/2023
Date d'affichage : 16/01/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 14
Absents : 3
Dont 2 Absents excusés
Ayant donné un pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, LAMY Eric, DELLIER Anthony, REINOLD David, ANQUETIL Stephanie

Etaient absents : LECOURT Sophie

Etaient absents excusés : LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Monsieur TOURMENTE Moïse a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°4 – Délibération des tarifs de la cantine, de la garderie périscolaire à compter du 1er Mars 2023.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une réévaluation des tarifs cantine, de la garderie périscolaire à compter du 1er Mars 2023.

Monsieur le Maire rappelle que le prestataire de service pour la cantine, CONVIVIO a augmenté ses tarifs suite à l'inflation, qu'il faut prendre également en compte l'évolution du prix de l'énergie.

1- Cantine scolaire

Tarif de la cantine scolaire	Tarifs au 1er Mars 2023
Forfait mensuel	48€
Occasionnel (Auzebosc/Bois-Himont)	4.50€
Forfait mensuel hors commune	68€
Occasionnel hors commune	6€

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE D'AUZEBOSC Seine-Maritime

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 26 JAN. 2023
ID : 076-217600436-20230120-42023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2023

Date de convocation : 16/01/2023
Date d'affichage : 16/01/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 14
Absents : 3
Dont 2 Absents excusés
Ayant donné un pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, LAMY Eric, DELLIER Anthony, REINOLD David, ANQUETIL Stephanie

Etaient absents : LECOURT Sophie

Etaient absents excusés : LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Monsieur TOURMENTE Moïse a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2- Garderie périscolaire

Tarif de la garderie périscolaire	Tarifs au 1er Mars 2023
Forfait mensuel matin & soir	35€
Forfait matin	18€
Forfait soir	22€
Occasionnel matin	2.50€
Occasionnel soir	3€
Occasionnel journée	4€

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de d'adopter ses nouveaux tarifs à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE D'AUZEBOSC (Seine-Maritime)

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le
ID : 076-217600436-20230120-02023-DE

26 JAN 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2023

Date de convocation : 16/01/2023
Date d'affichage : 16/01/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 14
Absents : 3
Dont 2 Absents excusés
Ayant donné un pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, LAMY Eric, DELLIER Anthony, REINOLD David, ANQUETIL Stephanie

Etaient absents : LECOURT Sophie

Etaient absents excusés : LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Monsieur TOURMENTE Moïse a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°5 – Délibération des tarifs du cimetière à partir du 1er Mars 2023.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter à l'augmentation ou non des tarifs du cimetière à compter du 1er Mars 2023.

Désignation	Tarifs au 1er mars 2023
Concession de 15 ans (pleine terre) & renouvellement	125€
Concession de 30 ans (pleine terre ou caveau) & renouvellement	250€
Case columbarium 15 ans & renouvellement	300€
Case columbarium 30 ans & renouvellement	600€
Emplacement « cavurne » 15 ans > et renouvellement	200€
Emplacement « cavurne » 30 ans & renouvellement	400€

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de d'adopter ses nouveaux tarifs à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire,

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE D'AUZEBOSC (Seine-Maritime)

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 26 JAN. 2023
ID : 076-217600436-20230120-62023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2023

Date de convocation : 16/01/2023
Date d'affichage : 16/01/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 14
Absents : 3
Dont 2 Absents excusés
Ayant donné un pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, LAMY Eric, DELLIER Anthony, REINOLD David, ANQUETIL Stephanie

Etaient absents : LECOURT Sophie

Etaient absents excusés : LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Monsieur TOURMENTE Moïse a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°6 – Délibération des tarifs de la location de la salle polyvalente à compter du 1er Mars 2023.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter à l'augmentation ou non des tarifs de la location de la salle polyvalente à compter du 1er Mars 2023.

Durée de location de la salle polyvalente	Tarif été commune	Tarif hiver commune	Tarif été hors commune	Tarif hiver hors commune
Week-end	250€	280€	435€	460€
Soirée ou journée	180€	210€	295€	320€
Caution	450€			

Pour les associations communales, à partir de la troisième réservation : 100€

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de d'adopter ses nouveaux tarifs à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE D'AUZEBOSC (Seine-Mar...)

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 26 JAN. 2023
ID : 076-217600436-20230120-72023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2023

Date de convocation : 16/01/2023
Date d'affichage : 16/01/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 14
Absents : 3
Dont 2 Absents excusés
Ayant donné un pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, LAMY Eric, DELLIER Anthony, REINOLD David, ANQUETIL Stephanie

Etaient absents : LECOURT Sophie

Etaient absents excusés : LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Monsieur TOURMENTE Moïse a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°7 - Délibération pour le recrutement d'un agent contractuel : remplacement congé maladie.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un remplacement de congé maladie ordinaire pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.
Ainsi, en raison de l'absence d'un agent, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 01 janvier 2023, un emploi non-permanent dont la durée hebdomadaire de service est égale à celui de l'agent remplacé et de l'autoriser à recruter un agent contractuel. Cette création d'emploi est reconductible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de remplacer l'agent arrêté.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE D'AU... (Seine-Ma...)

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 26 JAN. 2023
ID : 076-217600436-20230120-82023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2023

Date de convocation : 16/01/2023
Date d'affichage : 16/01/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 14
Absents : 3
Dont 2 Absents excusés
Ayant donné un pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, LAMY Eric, DELLIER Anthony, REINOLD David, ANQUETIL Stephanie

Etaient absents : LECOURT Sophie

Etaient absents excusés : LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Monsieur TOURMENTE Moïse a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°8 – Régime indemnitaire : délibération sur le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,
Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,
Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique d'Etat,
Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel,
Vu l'avis du comité technique intercommunal,
Vu le tableau des effectifs,

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE D'AUZEBOSC (Seine-Maritime)

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 26 JAN. 2023
ID : 076-217600436-20230120-82023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2023

Date de convocation : 16/01/2023
Date d'affichage : 16/01/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 14
Absents : 3
Dont 2 Absents excusés
Ayant donné un pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, LAMY Eric, DELLIER Anthony, REINOLD David, ANQUETIL Stephanie

Etaient absents : LECOURT Sophie

Etaient absents excusés : LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Monsieur TOURMENTE Moïse a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Considérant qu'il convient d'instaurer au sein de la commune, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le RIFSEEP en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la Commune,

Considérant que ce régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- une part obligatoire, l'indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise de l'agent (IFSE) ;
- une part facultative, le complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre ;

Considérant qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois,

Article 1 :
Il est décidé d'instituer l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions, et d'Expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Article 2 :
L'IFSE pourra être versée aux agents stagiaires et titulaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sur des emplois permanents occupant un emploi au sein de la commune, et exerçant les

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE D'AUZEBOSC (Seine-Maritime)

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 26 JAN. 2023
ID : 076-217600436-20230120-82023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2023

Date de convocation : 16/01/2023
Date d'affichage : 16/01/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 14
Absents : 3
Dont 2 Absents excusés
Ayant donné un pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, LAMY Eric, DELLIER Anthony, REINOLD David, ANQUETIL Stephanie

Etaient absents : LECOURT Sophie

Etaient absents excusés : LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Monsieur TOURMENTE Moïse a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

fonctions du cadre d'emplois des Rédacteurs, Adjoints Administratifs, Adjoints Techniques, Adjoints d'Animation et ATSEM.
Son versement est mensuel. Son montant sera proratisé en fonction du temps de travail de l'agent.

Article 3 :
L'IFSE est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires ou contractuels. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre les différents groupes de fonctions au regard :

- Des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ; ce critère fait référence à des responsabilités plus ou moins lourdes en matière d'encadrement ou de coordination d'une équipe, d'élaboration et de suivi de dossiers stratégiques ou bien encore de conduite de projets.

- De la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaires à l'exercice des fonctions ; il s'agit là de valoriser l'acquisition et la mobilisation de compétences plus ou moins complexes, dans le domaine fonctionnel de référence de l'agent.

- Des sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel. Les sujétions correspondent à des contraintes particulières liées au poste ou à l'emploi occupé. L'exposition de certains types

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE D'AUZEBOSC Seine-Mariti

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 26 JAN. 2023
ID : 076-217600436-20230120-82023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2023

Date de convocation : 16/01/2023
Date d'affichage : 16/01/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 14
Absents : 3
Dont 2 Absents excusés
Ayant donné un pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, LAMY Eric, DELLIER Anthony, REINOLD David, ANQUETIL Stephanie

Etaient absents : LECOURT Sophie

Etaient absents excusés : LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Monsieur TOURMENTE Moïse a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

de postes peut, quant à elle, être physique. Elle peut également s'opérer par une mise en responsabilité prononcée de l'agent compte tenu du poste occupé.

Chaque cadre d'emplois concerné est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent des montants plafonds.

Article 4 :
Les agents mentionnés à l'article 2 bénéficient également d'un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, appréciés en lien avec l'entretien d'évaluation professionnelle de l'année N.
L'engagement professionnel et la manière de servir des agents pris en compte pour l'attribution du CIA sont appréciés au regard des critères suivants :

- L'investissement,
- La capacité à travailler en équipe (contribution au collectif de travail),
- La connaissance de son domaine d'intervention,
- Sa capacité à s'adapter aux exigences du poste,
- L'implication dans les projets du service, la réalisation d'objectifs…
- Les qualités relationnelles,
- Et plus généralement le sens du service public.

Ce complément sera compris entre 0 et 100 % d'un montant maximal. Son versement, facultatif, est annuel, en une fraction, en mars N+ 1, et n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE D'AUZEBOSC (Seine-Maritime)

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 26 JAN. 2023
ID : 076-217600436-20230120-82023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2023

Date de convocation : 16/01/2023
Date d'affichage : 16/01/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 14
Absents : 3
Dont 2 Absents excusés
Ayant donné un pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, LAMY Eric, DELLIER Anthony, REINOLD David, ANQUETIL Stephanie

Etaient absents : LECOURT Sophie

Etaient absents excusés : LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Monsieur TOURMENTE Moïse a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

En effet, le CI a vocation à être réajusté, après chaque évaluation annuelle, pour tenir compte de l'atteinte des objectifs et de la manière de servir, appréciées au titre de la période antérieure. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail.
Chaque cadre d'emplois concerné est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent des montants plafonds fixés dans la limite des plafonds applicables à la Fonction Publique d'Etat.

Article 5 :
Il est proposé de fixer les montants suivants d'IFSE et de CIA pour chaque groupe de fonction répertorié au sein de la Collectivité :

- Catégorie B – Filière Administrative

Cat. groupe	Cadre d'emplois	Intitulé de Fonctions	Critères	Montants max annuels IFSE	Montants max annuels CIA	PLAFONDS indicatifs réglementaires (IFSE+CIA)
B Groupe B1	Rédacteurs	Secrétaire de Mairie	Connaissance, Initiative; Diversité des taches et dossiers Relations internes et externes)	17 480 €	2 380 €	19 860 €

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE D'AUZEBOSC (Seine-Maritime)

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 26 JAN. 2023
ID : 076-217600436-20230120-82023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2023

Date de convocation : 16/01/2023
Date d'affichage : 16/01/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 14
Absents : 3
Dont 2 Absents excusés
Ayant donné un pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, LAMY Eric, DELLIER Anthony, REINOLD David, ANQUETIL Stephanie

Etaient absents : LECOURT Sophie

Etaient absents excusés : LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Monsieur TOURMENTE Moïse a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

- Catégorie C -

A - Filière Administrative

Cat. groupe	Cadre d'emplois	Intitulé de Fonctions	Critères	Montants max annuels IFSE	Montants max annuels CIA	PLAFONDS indicatifs réglementaires (IFSE+CIA)
C Groupe C1	Adjoints Administratifs	Agent d'accueil, Assistant administratif, Gestionnaire de moyens…	Connaissance, Initiative; Diversité des taches et dossiers Relations internes et externes)	11 340 €	1 260 €	12 600 €

B - Filière Technique

Cat. Groupe	Cadre d'emplois	Intitulé de Fonctions	Critères	Montants max annuels IFSE	Montants max annuels CIA	PLAFONDS indicatifs réglementaires (IFSE+CIA)

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 26 JAN. 2023
ID : 076-217600436-20230120-82023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2023

Date de convocation : 16/01/2023
Date d'affichage : 16/01/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 14
Absents : 3
Dont 2 Absents excusés
Ayant donné un pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, LAMY Eric, DELLIER Anthony, REINOLD David, ANQUETIL Stephanie

Etaient absents : LECOURT Sophie

Etaient absents excusés : LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Monsieur TOURMENTE Moïse a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

C Groupe C2	Adjoints d'Animation	Agent d'Animation collaborateur	Connaissance – Autonomie – Sujétions – Autres fonctions…	10 800 €	1 200 €	12 000 €

Article 6 :
L'attribution de l'IFSE et du complément indemnitaire feront l'objet d'un **arrêté individuel**, pris par le Maire, lequel fixera les montants individuels. Les montants applicables aux agents de la Collectivité seront fixés dans la limite des plafonds prévus par la présente délibération.

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un examen, à la hausse ou à la baisse :

1 – En cas de changement de fonctions (changement de groupe de fonctions avec davantage d'encadrement, de technicité ou de sujétions, ou mobilité vers un poste relevant du même groupe de fonctions) ;
2 – Au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation, ….) ;
3 – En cas de changement de grade à la suite d'une promotion, ou la réussite à un concours.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE D'AUZEBOSC (Seine-Maritime)

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 26 JAN. 2023
ID : 076-217600436-20230120-82023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2023

Date de convocation : 16/01/2023
Date d'affichage : 16/01/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 14
Absents : 3
Dont 2 Absents excusés
Ayant donné un pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, LAMY Eric, DELLIER Anthony, REINOLD David, ANQUETIL Stephanie

Etaient absents : LECOURT Sophie

Etaient absents excusés : LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Monsieur TOURMENTE Moïse a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

C Groupe C1	Adjoints Techniques	Agent Technique polyvalent	Connaissance – Autonomie – Responsabilité matérielle	11 340 €	1 260 €	12 600 €
C Groupe C2	Adjoints Techniques	Agent d'entretien des locaux	Connaissance – Autonomie – Effort physique	10 800 €	1 200 €	12 000 €

C - Filière Animation

Cat. Groupe	Cadre d'emplois	Intitulé de Fonctions	Critères	Montants max annuels IFSE	Montants max annuels CIA	PLAFONDS indicatifs réglementaires (IFSE+CIA)
C Group e C1	Adjoints d'Animation	Agent d'Animation responsable d'activités	Connaissance – Autonomie – Responsabilités – Encadrement – Sujétions…	11 340 €	1 260 €	12 600 €

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE D'AUZEBOSC Seine-Mar

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 26 JAN. 2023
ID : 076-217600436-20230120-82023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2023

Date de convocation : 16/01/2023
Date d'affichage : 16/01/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 14
Absents : 3
Dont 2 Absents excusés
Ayant donné un pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, LAMY Eric, DELLIER Anthony, REINOLD David, ANQUETIL Stephanie

Etaient absents : LECOURT Sophie

Etaient absents excusés : LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Monsieur TOURMENTE Moïse a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Article 7 :
Le régime indemnitaire (IFSE et CIA) mis en place par la présente délibération **est par principe exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir**.
En conséquence, le RIFSEEP ne peut se cumuler avec :

- la prime de fonction et de résultats (PFR),
- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- l'indemnité d'exercice de missions des préfectures (I.E.M.P.),
- la prime de service et de rendement (P.S.R.),
- l'indemnité spécifique de service (I.S.S.),
- la prime de fonctions informatiques.
- l'indemnité de responsabilité des régisseurs de recettes

Ce régime indemnitaire pourra en revanche être cumulé avec :

- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- les indemnités complémentaires pour élections
- les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes, ...).

Article 8 :

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE D'AUZEBOSC (Seine-Maritime)

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 26 JAN. 2023
ID : 076-217600436-20230120-82023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2023

Date de convocation : 16/01/2023
Date d'affichage : 16/01/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 14
Absents : 3
Dont 2 Absents excusés
Ayant donné un pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, LAMY Eric, DELLIER Anthony, REINOLD David, ANQUETIL Stephanie

Etaient absents : LECOURT Sophie

Etaient absents excusés : LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Monsieur TOURMENTE Moïse a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat dans certaines situations de congés :

- L'IFSE est maintenue intégralement pendant les périodes de congés suivants : congés annuels, congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption.
- En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service et maladie professionnelle) : l'IFSE sera versé uniquement sur les trois premiers mois de l'arrêt.
- En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de l'IFSE sera suspendu.
- En cas de reprise à temps partiel thérapeutique après un congé de maladie, l'indemnité suivra la quotité de TPT.
- En cas de reprise à temps partiel thérapeutique après un accident de service ou une maladie professionnelle : l'IFSE sera versé uniquement sur les trois premiers mois de l'arrêt
- Le CIA est versé au prorata du temps de présence dans l'année.

Article 9 :
Le RIFSEEP fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants, les taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Article 10 :

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE D'AUZEBOSC (Seine-Mar...)

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 26 JAN. 2023
ID : 076-217600436-20230120-82023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2023

Date de convocation : 16/01/2023
Date d'affichage : 16/01/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 14
Absents : 3
Dont 2 Absents excusés
Ayant donné un pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, LAMY Eric, DELLIER Anthony, REINOLD David, ANQUETIL Stephanie

Etaient absents : LECOURT Sophie

Etaient absents excusés : LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Monsieur TOURMENTE Moïse a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La présente délibération prendra effet à compter du 1er janvier 2023 et annule les délibérations précédentes relatives au régime indemnitaire du personnel.

Article 11 :
Les dépenses correspondantes seront prévues et inscrites chaque année au budget dans les limites fixées par les textes de référence.

Article 12 :
En application de l'article 88 alinéa 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, l'autorité territoriale maintient aux agents, à titre individuel, le montant indemnitaire plus favorable qu'ils percevaient avant le déploiement du RIFSEEP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'instaurer le régime indemnitaire (IFSE et CIA) tel que présenté ci-dessus, à compter du 1er janvier 2023,
- D'inscrire annuellement les crédits correspondants au Budget Primitif communal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la présente décision,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette décision et à procéder à toutes formalités afférentes.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire,

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE D'AUZEBOSC Seine-Maritime

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 26 JAN. 2023
ID : 076-217600436-20230120-82023-DE

Département de la Seine-Maritime

Canton d'Yvetot

Commune d'Auzebosc (76190)

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 26 JAN. 2023
ID : 076-217600436-20230120-92023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2023

Date de convocation : 16/01/2023
Date d'affichage : 16/01/2023

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 14
Absents : 3
Dont 2 Absents excusés
Ayant donné un pouvoir : 2

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, LAMY Eric, DELLIER Anthony, REINOLD David, ANQUETIL Stephanie

Etaient absents : LECOURT Sophie

Etaient absents excusés : LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Monsieur TOURMENTE Moïse a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°9 - Modification de la délibération n°58/2022 relative à l'octroi de bons d'achats.

- Monsieur le Maire rappelle, qu'en 2021, il avait été voter par le conseil municipal qu'un bon d'achat d'un montant 35 € serait distribué en décembre pour les personnes de plus de 65 ans.
-
- Monsieur le Maire propose de reconduire cette action cette année.
-
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler l'octroi des bons d'achat de noël aux anciens de la commune.
-
- Son montant sera de :
  - 60€ pour un couple
  - 30€ pour une personne seule

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique

MAIRIE D'AUZEBOSC (Seine-Maritime)